

LE PREMIER MAI A ROUBAIX

Sapeurs-Pompiers. - N° 4001 2233. Champ de foire. Attraction de la Gare. Bains de la Gare. Bains de la Gare. Bains de la Gare.

PARFUMERIE DEROUBAIX

Pharmacie de service. - Jusqu'à 13 h. M. Combaud, 44, rue Carnot. Fête du Travail. - A 10 h. 30, cortège des sociétés locales au Crétinier, pour se rendre Grand Place.

WATRELOS LA JOURNÉE DU PREMIER MAI

Pharmacie de service. - Jusqu'à 13 h. M. Combaud, 44, rue Carnot. Fête du Travail. - A 10 h. 30, cortège des sociétés locales au Crétinier, pour se rendre Grand Place.

UNE REUNION DE LA SOCIÉTÉ DE BOUCHON D'OR

Dimanche 18 h. s'est tenue en la salle du café du Beau Passage, 20, rue de la Gare, l'Assemblée générale triennale de la Société de Bouchon d'Or.

LE CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le concert de la Musique municipale s'est déroulé vendredi soir dans la salle du cinéma « FAX ».

HEM

Etat civil. - Publications: Victor Mahieu, tapissier-garnisseur à Roubaix et Lucie Dupuis, employée, rue des Champs.

FLERS

Les travaux d'agrandissement et d'embellissement de l'église de Flers sont terminés. Le Cardinal Liénart vient d'inaugurer le sanctuaire dimanche 7 mai, à 15 h.

A TRAVERS LA VILLE

Les méfaits de l'ivresse. - Le poste central, était alerté, vers 22 h. 30, pour un individu en état d'ivresse causant du scandale au Café Dufrenoy, 9, rue Pierre Montre, où il refusait de payer le montant des consommations qu'il avait commandées.

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DES CANTONS ROUBAIX-LANNOY EST DISSOUE

Les délégués des sociétés adhérentes à la Fédération des sociétés de secours mutuels des cantons de Roubaix-Lannoy se sont réunis dimanche 10 h. au Foyer des Mutuels sous la présidence de M. Degand, président, entouré de MM. Delbecq, vice-président, et de MM. Maurice Gibon et Louis Potier, trésorier, M. Ch. Kérels, secrétaire, M. Gervais Deschamps, représentant légal M. Constant Hélynek.

UNE CONFÉRENCE SUR L'ESTHÉTIQUE DE LA DANSE ENFANTINE

Chaque année, l'Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles nous donne l'occasion de quelque régali artistique et littéraire.

LES FÊTES FRANCO-BELGES DE TOURCOING

Les fêtes franco-belges d'amitié se sont déroulées dimanche à Tourcoing, au milieu d'un grand concours de population et avec un très réel succès.

LE CORTÈGE

A 10 h. 30, le cortège se forme entre la gare du Nord et la rue Louis Leloir, et dans les rues adjacentes. Il se met en branle à 11 h., par la belle avenue G. Dron, la rue Carnot et la Grand Place, vers l'hôtel de ville.

LES SOCIÉTÉS ET COMITÉS

COMITÉ GÉNÉRAL DES FÉSTIVITÉS. - Le Comité s'est réuni à l'hôtel de Ville, le mardi 2 mai, à 19 h. 30, sous la présidence d'un vice-président.

LE GRAND MARCHÉ AUX FLEURS

Selon une louable habitude et grâce à la bienveillance de l'Administration municipale, la société d'horticulture organise chaque année une manifestation nationale de sympathie.

APRÈS LE DOUBLE CAMBRIOLAGE DE LA RUE DE LA GARE

M. Morillon, commissaire, chef de sûreté, a poursuivi l'enquête commencée la veille par M. Darley, commissaire de l'arrondissement de la Gare, dans le cambriolage de la rue de la Gare, commis dans un vaste immeuble ouvrant sur la rue de la Gare.

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Malgré le temps maussade qui précède la journée d'hier, cette grande et belle manifestation nationale semble avoir remporté en notre ville, tout le succès que l'on pouvait attendre.

LES SOCIÉTÉS SPORTIVES

BASKET-BALL. - La réunion générale de l'U.F.O.L.E.P. a eu lieu dimanche 2 mai, à 9 h. 45, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LES SOCIÉTÉS SPORTIVES

Basquet-ball. - La réunion générale de l'U.F.O.L.E.P. a eu lieu dimanche 2 mai, à 9 h. 45, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LES SOCIÉTÉS SPORTIVES

Basquet-ball. - La réunion générale de l'U.F.O.L.E.P. a eu lieu dimanche 2 mai, à 9 h. 45, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LES SOCIÉTÉS SPORTIVES

Basquet-ball. - La réunion générale de l'U.F.O.L.E.P. a eu lieu dimanche 2 mai, à 9 h. 45, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LES SOCIÉTÉS SPORTIVES

Basquet-ball. - La réunion générale de l'U.F.O.L.E.P. a eu lieu dimanche 2 mai, à 9 h. 45, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LA RÉUNION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'A.S. 32

Les délégués des sociétés de S. M. adhérentes à la caisse primaire 32 ont tenu une assemblée dimanche, à 10 h. 30 au foyer des mutuels, sous la présidence de M. Degand, entouré de MM. Gibon et Potier, vice-présidents, Hélynek, directeur, Deschamps, trésorier, G. Deschamps, secrétaire.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Le paiement de retraites ouvrières aura lieu, aux jours et heures désignés ci-dessous: Caisse Mutualiste et Caisse départementale: mardi 2 mai, de 8 h. 30 à midi et de 14 à 17 heures.

ÉTAT CIVIL

Naisances: Jeannette Fontaine, rue d'Esting, cour du Petit Rouzé, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20; Jacob Adeline, de Croix, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20.

ÉTAT CIVIL

Naisances: Jeannette Fontaine, rue d'Esting, cour du Petit Rouzé, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20; Jacob Adeline, de Croix, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20.

ÉTAT CIVIL

Naisances: Jeannette Fontaine, rue d'Esting, cour du Petit Rouzé, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20; Jacob Adeline, de Croix, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20.

ÉTAT CIVIL

Naisances: Jeannette Fontaine, rue d'Esting, cour du Petit Rouzé, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20; Jacob Adeline, de Croix, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20.

ÉTAT CIVIL

Naisances: Jeannette Fontaine, rue d'Esting, cour du Petit Rouzé, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20; Jacob Adeline, de Croix, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache, 20.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles nombreuses, ne percevant pas de sursubside familial, sont invités à passer de toute urgence à la Mairie, guichet 9 bis, pour signer une déclaration exigée par la Préfecture pour continuer à bénéficier des allocations.